

EXAMEN DU C.A.P COMMERCIAL

BURKINA FASO

SESSION DE 2019

Unité – Progrès – Justice

SPECIALITES : - AIDE COMPTABLE
 - EMPLOYE DE BUREAU
 - STENOACTYLOGRAPHIE

EPREUVE DE REDACTION COMMERCIALE

Durée : 02 heures

Coefficient : 02

Vous travaillez dans la Société Afrique savonnerie, une SARL au capital de 5 000 000 F CFA, sise 68, rue du Paysan ; 01 BP 2675 Gaoua ; IFU n° 02843C ; Fax 44 54 52 23, RCCM : BF GAO 2013 B 0021 ; Email : afrisavon@fasonet.bf ; Tél : 44 54 52 24 ; CCP : 09458-25 ; CCB : MB 1542-18.

Le 10 avril 2018, votre société a acheté auprès de la Coopérative féminine Alpha, BP 76 Dissin, 200 sacs de noix de karité à 3 200 000 FTTC payable à 60 jours fin de mois par traite. La traite n° 601 du 20 avril 2018 a donc été acceptée par votre société.

En raison de difficultés de trésorerie, votre société ne pourra honorer dans le délai, le paiement de la traite. Elle demande au fournisseur de proroger l'échéance au 30 juillet 2018.

TRAVAIL A FAIRE :

- 1) Rédigez la lettre de demande de prorogation d'échéance (Nos réf. : AS/286-2018 ; Date : 15 juin 2018 ; signataire : André SOMBIE, Directeur Général) (20 pts).

- 2) Rédigez la réponse du fournisseur qui accepte la demande contre paiement des frais et intérêts de retard de 2 % du montant à payer, comme le prévoit les conditions de vente, et envoie la traite n° 621 en remplacement (Nos réf. : CFA/021-2018 ; Date : (date de l'examen) ; Signataire : Béatrice SOMTORE, Présidente) (20 pts).